

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-99 du 7 Mars 1988

Chargeant le Camarade Saliou ADOUBOU,
Ministre de la Justice, Chargé de l'Ins-
pection des Entreprises Publiques et
Semi-Publiques de l'intérim du Camarade
Mohamed Souradjou IBRAHIM, Ministre
Délégué auprès du Président de la Répu-
blique, Chargé du Plan et de la Statis-
tique pour compter du 7 Mars 1988

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT; PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N°88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

Ø E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 7 Mars 1988, le Camarade Saliou ADOUBOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique pendant l'absence du Camarade Mohamed Souradjou IBRAHIM.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Mars 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2
CPC 6 MPS-MJIEPSP 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE DLC INSAE 6 IGE 4
BN DAN DCCT ONEPI Gde-Chanc. 4 UNB FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6
JORPB 1.-